

Saint Loup sur Semouse, le



TMw0384942074

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2007

Nous, Maire de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse certifions avoir convoqué le Conseil Municipal le 6 mars 2007.

L'an deux mil sept, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 6 mars 2007 s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ROUILLER, Maire.

Etaient présents : Mr MANGEL, Mmes VALOT, DAVAL, BOGGIO, Mr AZOU, Mme BARRET, Mrs BENAND, HACQUARD, AUDINO, Mme FRANÇOIS, Mrs LEROY Hervé et Michel, Mme DOUCET, Mr BORDOT

Etaient absents : Mlle RUGGI, Mr GENET, Mmes MOUTENOT, DELLAOUI, Mrs RICHARD, ARENA, BAUDOIN, BILLARD, Mme TASSI, Mr GRANDJEAN, Mme BILQUEY, Mr PIERRE

Monsieur le Maire déclare avoir reçu six procurations :

- Mademoiselle Valérie RUGGI à Madame Josette BARRET
- Monsieur Dominique ARENA à Madame Maud BOGGIO
- Monsieur Jean-Paul BILLARD à Madame Evelyne VALOT
- Monsieur Pierre GRANDJEAN à Madame Katia DAVAL
- Madame Caroline BILQUEY à Monsieur Dominique AUDINO
- Monsieur Eric PIERRE à Monsieur André ROUILLER

Monsieur Thierry MANGEL est nommé secrétaire de séance.

Aucune objection n'étant émise sur le compte-rendu de la séance du 30 janvier dernier, il est adopté à l'unanimité.

Le Maire mentionne qu'une question a été ajoutée à l'ordre du jour:

- demande de subvention (sur la réserve parlementaire) pour des travaux sur le réseau d'eau potable.

1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007 :

Madame Evelyne VALOT présente ce débat : « en continuité de l'année 2006, l'année sera gérée financièrement de la même façon, c'est-à-dire surveillance des dépenses de fonctionnement toujours aussi rigoureuse. Nous avons prévu des investissements sur la Commune et le budget de l'eau.

Pour la Commune, sachant que ces travaux peuvent bénéficier de subventions à hauteur de 40% sur le montant HT par le Conseil Général et participation du syndicat du collèègè :

- changement de la chaudière et branchement gaz (33 692, 52 €)
- électricité du gymnase (18 000 €)
- sécurisation de la porte d'entrée du gymnase (1 846, 62 €)
- mise aux normes de sécurité du mur d'escalade et changement des tapis (ce mur n'étant plus aux normes actuellement, les élèves ne peuvent plus l'utiliser - sur cette opération, les subventions peuvent atteindre 50%)
- renouvellement du parc informatique du secrétariat de Mairie (11 400 €)
- réfection de certaines routes (Curtille, chemin du Roupoix)
- poursuite du lotissement Champ la Chèvre
- salle foot pour le sporting club

Pour le service de l'eau, sont prévus les travaux suivants :

- désenvasage des puits, forage de nouveaux puits
- périmètre de protection
- doublage de la pompe à chlore, pompe à eau de service et détecteur de fuites »

Monsieur Thierry MANGEL explique qu'au niveau du service de l'eau, on va travailler sur 3 grands axes :

- le désenvasage et la mise en valeur des puits existants, les forages qui sont déjà faits sur le site vont faire l'objet d'analyses pour pouvoir les exploiter
- au niveau de la station de traitement : on va procéder à l'aspect qualité afin de ne pas reproduire ce qu'on a connu en août dernier. On procédera au doublage de toutes les pompes
- achat de matériel pour la recherche de fuites sur réseau et réparations qui en découlent.

Il expose que sur l'exploitation des forages certains devis varient entre 28 000 et 30 000 € et l'achat de matériel pour le réseau aux alentours de 20 000 €.

Concernant les taxes et tarifs pour l'année 2007, il est proposé une augmentation de 3% pour l'année 2007, sachant que l'augmentation en 2005 avait été de 10% et en 2006 de 5%. Les tarifs communaux seront comme l'an dernier revalorisés de 2%.

Sur le service de l'eau : les prix du m³ d'eau et d'assainissement seront revalorisés respectivement de 4%. Les abonnements eau et assainissement seront augmentés de 2%.

Afin de ne pas augmenter l'état de la dette, aucun investissement coûteux ne sera réalisé sur le budget communal 2007, sachant que seuls, les investissements qui seront réalisés sont nécessaires.

Monsieur Michel LEROY : « pour le financement de tous les travaux à effectuer au service de l'eau, pensez-vous que les tarifs fixés sont assez élevés ?

Madame Evelyne VALOT : « on en parlera à la prochaine commission des finances. On pourrait peut-être faire une bascule comme il y a deux ans, puisqu'on a un budget de l'assainissement excédentaire et un budget de l'eau qui est déficitaire. On sait que cela ne

suffira pas, mais il faut aussi tenir compte des subventions. Ce sont des travaux qu'on ne peut pas reporter »

Monsieur Thierry MANGEL : « nous montons actuellement les dossiers de financement, en sollicitant le Conseil Général, l'agence de l'eau et l'enveloppe parlementaire »

Monsieur Michel LEROY : « lorsque vous dites que pour ne pas augmenter l'état de la dette, aucun investissement coûteux ne sera réalisé, cela veut dire qu'aucun emprunt ne sera réalisé ?

Madame Evelyne VALOT : « on a fait un choix sur les investissements qui avaient été proposés et on a décidé de réaliser le plus urgent et le plus nécessaire »

Monsieur Michel LEROY : « pour financer vos travaux, aurez-vous recours à l'emprunt ou non ? »

Madame Evelyne VALOT : « on espère que non »

Monsieur Denis HACQUARD : « n'était-il pas possible d'emprunter pour les travaux importants à réaliser au service de l'eau »

Madame Evelyne VALOT : « non, avec le déficit actuel au budget de l'eau, il n'est pas possible d'emprunter, c'est le budget le plus catastrophique de la commune »

Monsieur Michel LEROY : « j'avais demandé en commission des finances, qu'on nous parle un peu des investissements dans les écoles, notamment au niveau des demandes de matériel informatique, est-ce satisfait ou pas ? »

Madame Evelyne VALOT : « en commission des finances, je vous ai répondu que je n'étais pas avisée de la demande des écoles, personne ne m'a prévenu de demandes particulières »

Monsieur Michel LEROY : « il y a des demandes de matériel informatique à la maternelle du Centre »

Madame Maud BOGGIO : « je veux bien que vous soyez au courant, mais je n'ai pas eu de demande officielle de la maternelle du centre. On ne peut pas préparer un budget si on ne nous donne pas l'info. Madame DROUET a eu un ordinateur l'an dernier, un seul lui suffisait, comme par hasard, vous êtes au courant qu'elle a besoin d'un deuxième, moi je n'y suis pas »

Monsieur Michel LEROY : « vous l'êtes également puisque vous avez reçu les rapports des délégués départementaux de l'éducation nationale pour visiter les écoles et ils vous ont adressé le double. Vous relirez le rapport qui vous a été envoyé par l'école maternelle et vous y verrez qu'on vous demande l'achat d'un ordinateur »

Madame Maud BOGGIO : « Madame DROUET, jusqu'à il y a environ 12 mois, n'avait pas d'ordinateur »

Monsieur Michel LEROY : « je ne vous parle pas de Madame DROUET, je vous parle du délégué départemental de l'éducation nationale qui vous a fait un rapport »

Madame Maud BOGGIO : « jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas la DDEN qui décide des besoins d'une école »

Monsieur Michel LEROY : « non, elle constate »

Madame Maud BOGGIO : « elle constate, mais Madame DROUET nous avait fait l'an dernier une demande d'ordinateur pour rédiger ses conseils d'école et utiliser internet. Elle a obtenu son ordinateur dans les deux mois qui ont suivi, jusqu'au jour d'aujourd'hui, Madame DROUET ne m'a jamais fait une demande officielle d'ordinateur. La DDEN qui est présente à tous les conseils d'école, moi aussi a noté des choses comme toutes les DDEN peuvent le noter lorsque quelque chose leur paraît judicieux, mais, en direct, je n'ai pas été informée que c'était une nécessité, en tous cas, pour l'école maternelle du centre où les enfants n'ont pas accès à l'informatique »

Monsieur Denis HACQUARD : « la DDEN pourrait peut-être aussi envoyer des subventions »

Madame Maud BOGGIO : « la DDEN a rempli son rôle ; mais j'estime que ce n'est pas à la DDEN de décider dans une commune ce qui est bien ou pas bien »

Monsieur Michel LEROY : « elle ne décide pas. Elle vous transmet des demandes et fait des remarques »

Madame Maud BOGGIO : « personne, ni Madame DROUET, la directrice, ni Monsieur THOMAS qui est le référent ne m'ont fait de demande d'informatisation de l'école maternelle du centre. Le problème est clos, vous n'avez donc pas à relayer aux collègues des finances, et pour votre gouverne, Madame SAIDI qui a fait une demande n'a pas eu besoin de passer par une DDEN ni par Monsieur LEROY pour que son école en soit dotée »

Monsieur Michel LEROY : « vous pourrez lui écrire »

Madame Maud BOGGIO : « je n'ai pas besoin de lui écrire, je la vois la semaine prochaine en conseil d'école »

Monsieur Michel LEROY : « donc, il n'y a pas de crédit de prévu pour l'informatisation de l'école maternelle du centre »

Madame Maud BOGGIO : « il n'y a pas de demande, ce n'est pas la même chose »

Monsieur Michel LEROY : « j'avais également des remarques sur l'état cours des écoles, des travaux nécessaires dans les écoles »

Monsieur Denis HACQUARD : « par rapport aux ordinateurs, je pense que les réfections de classes sont prioritaires »

Monsieur Thierry MANGEL : « à chaque rentrée, on fait le tour de toutes les écoles. Au niveau des travaux, il n'y avait pas de demande particulière. Certaines réfections d'écoles ont été faites, d'autres, aussi bien intérieur qu'extérieur peuvent attendre »

Monsieur André ROUILLER : « les cours sont dans un état moyen, c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses à faire »

Monsieur Denis HACQUARD : « vous pensez pour cette année, avec ce que vous avez envisagé, bien équilibrer le budget entre les recettes et les dépenses, y aura-t-il une petite marge ? »

Monsieur André ROUILLER : « il y a toujours l'imprévu »

Monsieur Jean-François AZOU : « nous n'avions pas prévu la chaudière du gymnase pour cette année »

Monsieur Denis HACQUARD: « je pense que pour 33000 € il n'y a pas que le changement de chaudière »

Monsieur Jean-François AZOU : « il n'y a pas que l'espace à chauffer. Les bâtiments ne sont pas isolés. Aujourd'hui, l'installation existante qui a 33 ou 34 ans ne permet pas de séparer le chauffage bâtiment avec les radiateurs. Techniquement, aujourd'hui, en terme de grosses économies d'énergie il faudrait une séparation entre le chauffage de l'air du gymnase avec le système qui est au plafond et les systèmes de chauffage d'eau chaude et des radiateurs qui chauffent les couloirs et les vestiaires. Aujourd'hui, il n'y a plus d'eau potable au gymnase car à un moment l'eau du sanitaire se mélange à l'eau chaude. Il nous faut donc une chaudière qui chauffe correctement comme dans toutes les salles de sport et qui nous alimente en eau potable, ce n'est donc pas un simple changement de chaudière »

2 - ADMISSIONS EN NON VALEUR ;

Madame Evelyne VALOT : « nous devons prendre une délibération pour admettre en non valeur :

- sur le service de la Commune la somme de 245, 27 € qui correspond à une location du Foyer Communal qui n'a pas été réglée.
- sur le service de l'eau, une somme de 3 550, 42 € et qui correspond aux chiffres que je vous avais donnés au BP par rapport à la 1^{ers} admission en non valeur que nous avons prise.
Sur le service de l'assainissement, une somme de 8 343, 45 €
(essentiellement les factures du Trianon et l'ancienne Pizzeria.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'admettre ces sommes en non valeur.

3 - ENCAISSEMENT D'UNE CAUTION POUR UN LOGEMENT COMMUNAL :

Monsieur André ROUILLER déclare que Madame Ercilia PAULINO, qui vivait seule au 21 Place Jean Jaurès dans un logement communal est décédée fin 2001. Elle a laissé pour seul héritier un fils domicilié en Allemagne, qui n'a jamais pris contact avec la Mairie même pour les formalités du décès concernant sa mère. A son arrivée dans le logement, celle-ci avait versé une caution d'un montant de 120, 89 €. Considérant que la réfection de son logement après son décès a engagé des frais pour la Ville et afin de procéder à la régularisation du compte de cautionnement des loyers, le Percepteur demande une délibération autorisant l'encaissement de cette caution au compte 7788, ce qui est accepté à l'unanimité.

4 - OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE PARISOT MEUBLES CONCERNANT L'EXERCICE DE SON ACTIVITE SUR LES SITES DE MAGNONCOURT ET SAINT-LOUP ;

Monsieur André ROULLER mentionne qu'il s'agit d'une régularisation. « en date du 8 février dernier, la Préfecture nous a adressé des documents prescrivant une ouverture d'une enquête publique sur les communes de Magnoncourt et Saint-Loup relative à la demande d'autorisation déposée par la société Parisot Meubles concernant l'exercice de son activité de fabrication de meubles. L'arrêté préfectoral du 8 février rappelle la demande déposée le 17 juillet 2006 et complétée le 20 décembre 2006 par laquelle la société sollicite à titre de régularisation l'autorisation d'exercer une activité de fabrication de meubles à partir de panneaux de particules ou de fibres. L'enquête a pour but la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement. Le dossier comportant une étude d'impact peut être consulté en Mairie de Saint-Loup ou de Magnoncourt. Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur. Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur MILOT, Directeur des opérations de la Société Parisot ou en Préfecture, bureau de l'environnement et de l'urbanisme. Un avis précisant que l'enquête se déroule du 5 mars au 6 avril 2007 inclus a été affiché en Mairie le 19 février dernier. Cet avis informe que le commissaire enquêteur se tient à disposition du public en Mairie à 3 dates différentes : 5 et 22 mars et 6 avril. Apparemment, personne ne s'est présenté à cette 1^{ers} réunion.

Monsieur Thierry BORDOT souhaite voir le dossier.

Monsieur Michel LEROY : « ce serait bien d'attendre la fin de l'enquête »

Monsieur Denis HACQUARD : « c'est une régularisation. Des panneaux de particules sont fabriqués là depuis tant d'années »

Monsieur Thierry MANGEL : « dans la synthèse qui accompagnait nos convocations, il était mentionné que chacun pouvait venir consulter le dossier en Mairie »

Monsieur Thierry BORDOT : « faites-nous une synthèse ce soir et on prend la délibération »

Monsieur Thierry MANGEL : « je n'ai pas de synthèse à faire, c'est une régularisation de l'activité Parisot avec toutes les précautions qu'ils prennent par rapport à l'environnement. C'est une enquête publique, le dossier est consultable, c'est les textes »

Madame Maud BOGGIO : « allez le consulter et faites vos remarques, ce n'est pas à nous de vous le présenter, on n'est pas habilités »

Monsieur Thierry BORDOT : « ne dites pas de voter sur un dossier, le dossier n'existe pas ou alors donnez le. Vous ne pouvez pas nous faire voter sur un dossier que nous n'avons pas vu »

Le dossier est apporté à Monsieur Thierry BORDOT.

Monsieur Thierry BORDOT : « je vous rappelle quand même que lorsque nous avons voté pour le PPRI, Monsieur MANGEL a fait une synthèse et il y a eu une réunion auparavant »

Madame Maud BOGGIO : « le PPRI, c'est communal, c'est nous qui avons fait les documents et nous avons acte à un dossier qui était finalisé au fur et à mesure des mois qui viennent de s'écouler. Là, c'est une société qui a plus de 30 ans d'âge, qui régularise une situation qui n'était pas formalisée, et vous nous demandez d'invalider ce dossier. On n'a pas les compétences. Vous êtes de mauvaise foi »

Monsieur Thierry BORDOT : « vous semblez connaître ce dossier. Faites-nous une synthèse »

Monsieur André ROUILLER : « c'est une régularisation. C'est une personne des établissements Parisot qui a fait cette synthèse. C'est complexe »

Monsieur Denis HACQUARD : « je pense qu'il faut attendre que le commissaire enquêteur ait rendu son rapport pour prendre notre délibération »

Monsieur Michel LEROY demande que cette question soit reportée à un prochain conseil municipal, ce qui est accepté.

5 - RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE BAR PSELLOS ET LE CAFE DES SPORTS :

Monsieur Patrick PELLETIER, bar Psellos, demande pour cette année encore à bénéficier d'une terrasse devant son bar du 1^{er} mai au 30 septembre de 8 heures à 23 heures.

Madame Catherine LEFAY, Café des Sports, demande s'il est possible de lui accorder pour cette année, une autorisation de terrasse à compter du 30 mars en raison de la Foire exposition.

Monsieur Denis HACQUARD : «j'ai juste une remarque à faire sur l'emprise de la Place Jean Jaurès. L'an dernier, je trouve qu'ils avançaient bien loin. Je suis pour que les gens travaillent, mais il faut qu'on donne des limites. On pourrait peut-être lui octroyer un peu plus de longueur si c'est possible, je ne sais pas, mais un mètre de moins en avancée »

Monsieur Thierry MANGEL : « on peut donner l'autorisation pour une terrasse, pas forcément pour un chapiteau. C'est vrai qu'il est sur des places de stationnement. Au niveau de la sécurité, j'aimerais que ce soit bien mentionné sur la délibération qu'il protège au moyen de grosses jardinières. Nous lui avons déjà demandé l'an dernier »

Monsieur Denis HACQUARD : « il faut aussi que soit noté l'emprise autorisée sur la place Jean Jaurès. Lorsque je demande un emplacement, je suis chaque année obligé de mentionner la surface que je souhaite, il faut que ce soit pareil pour eux »

Monsieur Thierry MANGEL propose de mentionner sur la délibération que la Ville autorise 3 m d'avancée x 9 m, il ne faut pas que la terrasse soit couverte sauf éventuellement

un parasol et que cette terrasse doit être protégée par des jardinières sur la face longeant la place Jean Jaurès, ce qui avait déjà été demandé l'an dernier.

Monsieur Denis HACQUARD : « il faudra lui dire qu'il respecte toutes ces conditions, sinon, on demandera le démontage de la terrasse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte toutes ces prescriptions pour le Café des Sports et décide de fixer les tarifs comme suit :

* bar Psellos : 60 €

*Café des sports : 184€

6 - ACHAT DE LIVRES POUR LA MEDIATHEQUE :

Madame Evelyne VALOT rappelle qu'en 2006, la Ville avait alloué une subvention de 1 000 € à la médiathèque pour l'achat de livres et CD L'Association Mosaïque Lupéenne nous a adressé début janvier, les factures de livres pour la médiathèque achetés au cours de l'année 2006 et nous demande de régler la somme de 1 000 €.

Monsieur Denis HACQUARD : « c'est pour 2006, donc je m'abstiendrai. Mais à partir de 2007, personnellement, je dirai systématiquement non à toutes les subventions qui seront demandées sauf pour le football. On veut faire des économies, mais on donne trop souvent des 20 ou 30 € »

Madame Evelyne VALOT : « la médiathèque a vocation municipale, c'est-à-dire qu'elle est dans les locaux du Centre Social, mais au départ, elle a bien été créée pour devenir une médiathèque municipale. Nous n'avons pas pour l'instant de locaux adaptés ou alors il faudrait investir, il est normal que la Ville finance des livres qui sont mis à disposition »

Monsieur Denis HACQUARD : « je suis d'accord, mais je reste sur ma décision, systématiquement, je voterai non et lorsque je pourrai, je chercherai à traîner du monde derrière moi pour voter non également parce que j'estime que s'il faut faire des économies, on doit arrêter de donner des sommes de 30 € pour un voyagescolaire, que ce soit école publique ou privée »

Madame Evelyne VALOT : « je ne suis pas d'accord avec ce raisonnement parce que les associations font partie de la vie communale, il est donc normal qu'elles aient des subventions. D'autre part, c'est bien pour les lecteurs de pouvoir lire des livres récents »

Monsieur Michel LEROY : « c'est une bibliothèque municipale, il est normal que la Commune achète des livres. On va donner 1 000 € pour l'achat de livres, ce n'est pas une subvention. Il y a environ 400 lecteurs au Centre Social. Un service lecture dans une Commune me semble indispensable »

A l'unanimité sauf une abstention (Denis HACQUARD) le Conseil Municipal décide de verser la somme de 1 000 € à l'Association Mosaïque Lupéenne pour l'achat de livres sur l'année 2006.

7 - DEMANDE DE PARTICIPATION POUR VOYAGES SCOLAIRES :

Madame Maud BOGGIO :

- pour l'enfant MOURNICHAT, nous avons reçu ce matin un fax nous disant que le voyage est ajourné car l'IMP de Maizières n'a pu récolter les fonds nécessaires. L'IMP sollicitera donc la Ville ultérieurement.
- Une élève du Collège Saint-Colomban de Luxeuil participera à un séjour pédagogique de 3 jours à Paris du 11 au 13 avril 2007. Le coût du voyage s'élève à 225 € par élève.

Monsieur Michel LEROY constate que depuis quelque temps, il y a des discussions assez vives concernant les demandes de participation aux voyages scolaires. Il propose un système qui permettrait de satisfaire tout le monde, c'est-à-dire que la Ville subventionne actuellement ses écoles publiques de Saint-Loup lorsqu'elles font des demandes globales pour les coopératives scolaires. Pour le collège, c'est réglé par l'intermédiaire du syndicat du collège. Il pense qu'il y a des gens qui ont besoin de ces subventions et suggère que ces cas pourraient très bien entrer dans le cadre du Centre Communal d'Action Sociale. Il ajoute : « si la famille vient vous voir, dirigez la vers le CCAS, ça vous évitera de discuter pour 30 € car vous versez bien la somme à l'école »

Madame Maud BOGGIO : « on est sollicité par l'école mais on est très clair de dire qu'on vérifie et que j'appelle les familles »

Monsieur Michel LEROY : « que pensez-vous de ma proposition car comme je vous l'ai précisé, si certains ont besoin d'une aide financière pour un voyage, d'autres n'ont rien demandé, c'est l'école qui le fait systématiquement »

Madame Maud BOGGIO : « c'est votre proposition. On en avait déjà parlé ensemble. Je vous ai dit que des sommes avaient été votées en début de mandat pour les voyages scolaires et que jusqu'à la fin de ce mandat, nous gardons la même ligne de conduite. On peut en rediscuter en conseil d'adjoints ou avec mes collègues et on le représentera en Conseil Municipal si vous le souhaitez »

Monsieur Denis HACQUARD : « ce devrait déjà être une demande des familles et non des écoles »

Madame Maud BOGGIO : « que cela vienne des écoles ne me dérange pas à partir du moment où c'est déduit du prix du voyage. Dans la cas présent, la somme versée par la Commune sera de 30, 50 € »

Résultat du vote :

- 5 contre (MME BOGGIO - MRS AZOU - HACQUARD - ARENA - MME BARRET) et 3 abstentions (Mrs LEROY Hervé et Michel - Mlle RUGGI)

8 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX EN EAU POTABLE :

Monsieur Thierry MANGEL rappelle les travaux en eau énumérés lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire. Il faut maintenant trouver des financements : Conseil Général, Agence de l'eau. Comme la Ville l'avait fait lors de la construction du Pont d'Avignon et la réfection de l'orgue, il propose de solliciter la réserve parlementaire au titre de l'année 2007. Il faut, pour cela envoyer une note explicative du projet, d'un plan de financement, d'une attestation de non commencement des travaux et de la délibération sollicitant une aide sur la réserve parlementaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention sur la réserve parlementaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Edith DOUCET : « on m'a demandé si les parcelles sont disponibles à la vente au lotissement Champs la Chèvre et s'il en reste notamment au bord de route et quelle en est la surface »

Monsieur Thierry MANGEL : « elles ne sont pas encore disponibles à la vente puisqu'on a le permis de lotir et on a aujourd'hui fait la demande du certificat de conformité puisqu'il fallait attendre que les réseaux humides soient terminés.

A réception de ce certificat, on pourra mettre à la vente. Il y a des réservations sans engagement notarié : 9 sur 12. Il se peut qu'il y en ait 1 ou 2 sur les 9 qui ne soient plus au goût du jour. Il en reste effectivement au bord de route. La surface est d'environ 900 ou 950 m²»

Monsieur Michel LEROY : « dans quel ordre avez-vous attribué les parcelles ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « par ordre d'arrivée »

Madame Edith DOUCET : « à quel prix ? »

Monsieur André ROUILLER : « 19 € TTC »

Madame Edith DOUCET : « et ce sera desservi par quelle route ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « ce sera desservi par la route qui aboutira au giratoire de la zone. Elle passera derrière chez Monsieur GARCIA. Il est question de la mettre en sens unique, l'entrée se faisant vers chez Monsieur LAPOIRIERE »

Madame Edith DOUCET : « j'ai aussi une autre question. Avez-vous eu récemment des informations sur le devenir de l'ancien Intermarché ? »

Monsieur André ROUILLER : « non, je peux vous affirmer que je n'ai pas vu passer de DIA concernant l'ancien Intermarché »

Monsieur Thierry MANGEL : « Un artisan du secteur souhaite faire une activité de fabrication de matelas. Il avait un projet assez avancé sur ce site. Le plan d'occupation des

sols ne permet pas qu'il s'installe là pour le moment. Le futur PLU le prévoit, mais il n'est pas encore validé. L'artisan étant assez pressé semble vouloir s'installer ailleurs sur la commune »

Madame Evelyne VALOT : « on entend actuellement parler d'un projet d'une maison médicale à l'emplacement de l'ancien Intermarché »

Monsieur Thierry MANGEL : « il y a en effet un projet d'une maison médicale mais l'emplacement n'est pas encore défini »

Monsieur Jean-François AZOU ouvre une parenthèse sur l'état actuel des anciens locaux de la DDE, propriété du Conseil Général. « C'est un vrai squat, il est totalement délabré, apparemment, cela ne semble gêner personne au niveau du Département que le bâtiment soit dans cet état. Même si c'est le Conseil Général, c'est l'argent des concitoyens. Je ne comprends pas qu'aujourd'hui le Conseil Général ne fasse rien »

Monsieur Denis HACQUARD : « est-ce que ce n'est pas à nous, ce soir, de prendre une délibération pour leur demander qu'ils murent les fenêtres du bas »

Madame Maud BOGGIO : « la Communauté de Communes a voulu se porter acquéreur. Elle attend toujours une proposition de prix. A cette heure ci, je ne suis pas sûre qu'on puisse l'acquérir dans cet état »

Monsieur Thierry MANGEL : « la dernière réunion que nous avons eue à ce sujet a dévoilé plusieurs projets sur ce bâtiment : par rapport à la Communauté de Communes, la réalisation d'une maison relais, un peu comme le Point Public qui regrouperait une permanence mission locale, espace jeunes...il y a aussi d'autres projets de privés qui souhaiteraient acheter le bâtiment. Il semblerait que le Conseil Général serait plus prêt à le vendre à des privés »

Monsieur Jean-François AZOU : « personnellement, je souhaite que nous avisions le Conseil Général de l'état de délabrement de ce bâtiment. On n'a pas le droit de fermer les yeux sur ce qu'il s'y passe actuellement »

Monsieur Thierry MANGEL : « la DDE a déménagé au 31 décembre. Le 7 janvier, le bâtiment était déjà visité. Aujourd'hui, il n'y a même plus de fenêtres et on attend d'un jour à l'autre, le feu à l'intérieur. C'est dommage, car le bâtiment était en état. Il a été pillé. Des gens sont venus couper des fils des compteurs, pris les interrupteurs, des radiateurs ont été démontés, les toilettes, lavabos, tout est parti »

Monsieur Denis HACQUARD suggère de prendre aujourd'hui une délibération afin de dégager la responsabilité de la Ville en cas d'incendie.

Monsieur Michel LEROY : « il faudrait peut-être déjà faire un état des lieux »

Monsieur Jean-François AZOU invite ses collègues à se rendre sur place.

Afin de se préserver, le Conseil Municipal décide de prendre une délibération alertant le Conseil Général sur l'état de délabrement des locaux de la DDE dont il est propriétaire. Il lui demande de faire le nécessaire pour sécuriser les lieux très rapidement. Délibération votée

à l'unanimité sauf 3 abstentions : Mrs LEROY Hervé, LEROY Michel et Mr Thierry BORDOT.

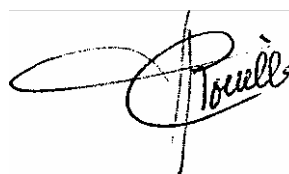
Monsieur Michel LEROY informe le Conseil Municipal que plusieurs ardoises sont tombées du toit du Château de Mailliard au niveau du local Croix Rouge.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 20.

Le Secrétaire,

Thierry MANGEL

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rouiller', written over a horizontal line.

André ROUILLER